



AILLAS ENSEMBLE

BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE D'AILLAS

JANVIER 2023 #8

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p.2 >	Réunions du Conseil Municipal	p. 3 à 11 >
La Vie Communale	p. 11 à 15	La Vie Associative	p.16 à 22 >
Coordonnées des Président(e)s d'Associations	p.23 >	Manifestations à venir	p. 23 >
Les infos pratiques	p.24 >		

*Bonne
année 2023*

LE MOT DU MAIRE



Lors de la cérémonie des vœux à la salle des fêtes d'AILLAS, en présence de notre député Pascal LAVERGNE, du président de la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde Francis ZAGHET, le conseil municipal et moi-même avons présenté nos meilleurs vœux aux personnes présentes. Un apéritif buffet a clôturé la manifestation.

Nous ne regrettons pas l'année 2022. En effet, nous avons subi :

- La COVID
- Le réchauffement climatique avec ses conséquences
 - Inondations
 - Sècheresse
 - Incendies
- La crise de l'énergie provoquée par la guerre en UKRAINE.

Nous allons devoir nous adapter car aucune des causes précitées n'ont été, à ce jour, solutionnées.

Je voulais à nouveau ici remercier toutes les personnes qui œuvrent au fonctionnement de la commune : les agents de la commune, les présidents(es) et les membres des associations qui donnent de leur temps bénévolement pour le bien-être de tous.

Les bénévoles sont le cœur battant de notre commune.

Vous trouverez dans ce petit journal toutes les informations concernant les travaux effectués et à venir.

L'année 2023 sera pour nous l'année des économies d'énergie et nous envisageons la rénovation thermique de la chaudière gaz, de l'école et de la mairie. Nous moderniserons également l'éclairage public.

La loi nous impose d'effectuer un nouvel adressage. Une réunion publique sera organisée.

Le recensement se tiendra sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023. Votre coopération est importante pour les finances du village.

N'hésitez pas à consulter le site de la commune sur lequel vous trouverez beaucoup d'informations.

Le moment est venu de vous souhaiter une bonne et heureuse année avec le « moins d'emmerdes possible... » comme le dit Jean LASSALLE.

Très cordialement,
Votre Maire



L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de Septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie – salle de la Mairie – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 Septembre 2022

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/Mmes DANEY/SAÏN/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mmes LOIZELET/MAURIN.

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 juillet 2022

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Création d'un espace de coworking : règlement intérieur et tarif

Droit de préemption Urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 55 Aillas le Grand (immeuble appartenant à Mr et Mme SUDERIE Frédéric)

Droit de préemption Urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 9 Tivoly (immeuble appartenant à Mme IDZIKOWSKI)

Garderie scolaire : Animations année scolaire 2022-2023

Adressage : Création d'une commission

Tennis Club Grignols Aillas : Résiliation de la convention de mise à disposition des équipements sportifs

Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 JUILLET 2022

Le compte rendu de la réunion du 11 juillet 2022 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISION N° 17/2022

Décision prise le 1^{er} septembre 2022

Virements de crédits Dépenses Imprévues de la section investissement

Vu l'insuffisance de crédits à l'article 2158- Autres installations, matériel et outillages techniques – Opération 58 de la section investissement du budget 2022 et vu les mandats en attente, décide d'ajuster les crédits comme suit :

c/020 : Dépenses imprévues : - 8 200,00 €

c/2158 : autres immobilisations incorporelles - opération 58 : + 8 200,00 €

CRÉATION D'UN ESPACE DE COWORKING : REGLEMENT ET TARIF

D22.09.001 : Création d'un espace coworking : tarif de location

La commune a décidé de créer un espace de travail partagé (également appelé espace de coworking)

Les tarifs de locations et le montant de la caution sont soumis à l'avis du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que cet espace de travail est situé à l'étage de la maison communale au 8 Aillas le Grand.

Il comprend : 1 bureau pouvant accueillir 4 coworkers, 1 espace restauration/détente Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

ESPACE COWORKING

Tarif journée :..... 8 €

Tarif à la semaine :..... 30 €

Tarif au mois :..... 120 €

Gratuit pour les personnes domiciliées sur la commune non professionnelles.

Gratuit pour les associations communales

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ** DECIDE de fixer les tarifs comme suit :

Tarif journée :..... 8 €

Tarif à la semaine :..... 30 €

Tarif au mois :..... 120 €

Gratuit pour les personnes domiciliées sur la commune non professionnelles.

Gratuit pour les associations communales

** CHARGE monsieur le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

D22.09.002 : Création d'un espace coworking : Règlement intérieur – convention d'utilisation - caution

La commune a décidé de créer un espace de travail partagé (également appelé espace de coworking)

Monsieur le Maire indique qu'un règlement intérieur ainsi qu'une convention d'utilisation définissant les modalités de location ont été préparés. Il les soumet au conseil municipal afin d'en recueillir un avis.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que cet espace de travail est situé à l'étage de la maison communale au 8 Aillas le Grand. Il comprend : 1 bureau pouvant accueillir 4 coworkers, 1 espace restauration/détente
Monsieur le Maire propose qu'une caution de 120 € soit demandée lors de l'utilisation de cette salle.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
APPROUVE le règlement intérieur ainsi que la convention d'utilisation de la salle (dont un exemplaire est joint à la présente)
APPROUVE le tarif de la caution fixé à 120 €
AUTORISE monsieur le Maire à signer toute convention pour la location de cet espace.

D22.09.003 : Location de la salle de réunion à la Maison Communale : tarif – règlement intérieur et caution.

Monsieur le Maire rappelle que la salle de réunion située à l'étage de la Maison Communale peut être réservée pour du coworking mais également pour des réunions.
Monsieur le Maire indique qu'un règlement intérieur ainsi qu'une convention d'utilisation définissant les modalités de location ont été préparés. Il les soumet au conseil municipal afin d'en recueillir un avis.
Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de location à 100 € par journée de location, une caution de 120 € et la gratuité pour les associations communales et les personnes non professionnelles domiciliées sur la commune.
Il demande au conseil municipal de se prononcer.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
APPROUVE le règlement intérieur ainsi que la convention d'utilisation de la salle (dont un exemplaire est joint à la présente)
APPROUVE le tarif de location fixé à 100 € par journée de location ainsi que le montant de la caution fixé à 120 €
APPROUVE la gratuité pour les associations communales et les personnes non professionnelles domiciliées sur la commune.
AUTORISE monsieur le Maire à signer toute convention pour la location de cette salle.

D22.09.006 : Droit de préemption Urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 55 Aillas le Grand (immeuble appartenant à Mr et Mme SUDERIE Frédéric)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 4 AOUT 2022 une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé à AILLAS au 55 Aillas le Grand cadastré section AB N° 62 d'une contenance de 1a81ca appartenant à Mr et Mme SUDERIE Frédéric.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

D22.09.005.: Droit de préemption Urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 9 Tivoly (immeuble appartenant à Mme IDZIKOWSKI)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 19 AOUT 2022 une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé à AILLAS au 9 Tivoly cadastré section AB N°0114 d'une contenance de 3a 85 ca appartenant à Mme IDZIKOWSKI.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés
- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

D22.09.006 : Garderie scolaire : Animations année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de favoriser l'éveil des enfants durant la garderie scolaire, des activités ont été mises en place. Ces activités sont assurées par des intervenants extérieurs ou des associations.
Monsieur le Maire indique qu'il convient de formaliser, par la signature de conventions, les termes du partenariat que la commune entend établir avec les intervenants extérieurs et les associations.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
*EMET un avis favorable à la mise en place d'activités au sein de la garderie scolaire,
*AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les différents intervenants et associations pour réaliser des animations au sein de la garderie scolaire pour l'année 2022-2023.

D22.09.007 : Adressage : création d'une commission

Monsieur le Maire indique que jusqu'ici, l'adressage était uniquement imposé aux communes de plus de 2 000 habitants. Dorénavant, il devient obligatoire pour toutes les communes, en vertu de l'article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février 2022.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Les données recueillies seront mises à disposition par les communes de manière à faciliter leur réutilisation par l'Etat et les différents acteurs qui en auront besoin (La Poste, Les pompiers, l'Insee, les opérateurs techniques, etc).

Pour cela, monsieur le Maire propose de créer une commission communale chargée de mener ce projet.
Ce sont proposés : Mme MAURIN Dominique – Mme DANAY Chantal – Mr COZ Stéphane – Mr CAZEMAJOU Joël – Mme LOIZELET Fabienne – Mr BARNETT André Marc – Mr BUZOS Jacquy.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de créer une commission « Adressage »

DESIGNE les membres suivants : Mme MAURIN Dominique – Mme DANAY Chantal – Mr COZ Stéphane – Mr CAZEMAJOU Joël – Mme LOIZELET Fabienne – Mr BARNETT André Marc - Mr BUZOS Jacquy.

D22.09.008 : Tennis Club Grignols Aillas : Résiliation de la convention de mise à disposition des équipements de tennis.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 juillet 2013, une convention avait été signée avec le Président du Tennis Club Grignols Aillas fixant les modalités de mise à disposition des équipements de tennis (court, club house, vestiaires douches).

Actuellement, le terrain de tennis mis à la disposition de l'association est très peu utilisé. A titre d'information, Mr le Maire indique que le tennis communal est fréquemment utilisé. Cependant, il rappelle que ce terrain va être transformé en skate-park et que de ce fait, les personnes qui jouaient gratuitement ne pourraient plus l'utiliser.

Aussi, afin de récupérer le court de tennis mis à disposition du Tennis Club Grignols/Aillas, Mr le Maire propose au conseil municipal de résilier la convention qui lie la commune à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

** ACCEPTE de résilier la convention de mise à disposition des équipements de tennis avec le tennis Club Grignols Aillas

** DIT que la résiliation de la convention prendra effet à compter du 12 septembre 2022

** CHARGE monsieur le Maire de prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours :

Aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E

Route de Sigalens : l'aménagement est terminé – l'éclairage public est installé – la plantation des arbres se fera en Novembre.

Route de Berthez : La Régie a préparé l'emplacement pour la pose du nouveau transformateur.

Travaux de mise en accessibilité du Club House : Ils vont débuter après le 25 septembre.

Travaux toiture église : Une nouvelle consultation a été lancée suite à un appel d'offres infructueux

Maison Mau : La convention signée avec l'EPFNA va se terminer en 2023.

L'EPFNA va réaliser les travaux de toiture ainsi que la sécurisation du mur.

Réunion avec les associations communales

Monsieur le Maire indique que cette réunion a été organisée suite aux discordes entre associations communales.

Elle a permis ainsi à chacun de s'exprimer et nous espérons une amélioration dans l'avenir.

Arrivée de la transhumance : Mr BUZOS rappelle que le vin d'honneur sera offert par la municipalité et invite le conseil à participer à la préparation. Mr BUZOS indique que le bureau est démissionnaire pour 2023.

Mme LAULAN :

prévoit une réunion pour le journal communal le mardi 20 septembre 2022 pour une distribution aux alentours du 15 octobre.

Donne quelques précisions sur la réunion de pré rentrée scolaire : 104 enfants inscrits – remise des plannings aux agents

A reçu une demande d'un administré pour l'installation d'une « Box Relay » pour y déposer les colis.

Des renseignements vont être demandés. Voir également avec les commerçants d'Aillas.

Mr COZ indique que suite à la visite des chemins ruraux certains problèmes ont été relevés.

Une rencontre sur place est prévue avec les différents propriétaires.

Recensement de la population 2023 : Besoin de deux agents recenseurs. Actuellement, une personne s'est portée candidate.

Une annonce sera faite pour recruter un second agent recenseur.

Mr CAZEMAJOU informe le conseil municipal des travaux qui ont été réalisés :

Chemin DFCI du Herre : Ce chemin ne peut pas être enherbé. Les travaux sont presque terminés. Un arrêté sera pris interdisant la circulation durant l'hiver.

Travaux entrée chemin de La Tuilerie du Léger : l'entreprise TRESAUGUE devrait réaliser les travaux en Octobre.

Pose du portique au Lac des 3 Rives : Il été mis en place par l'entreprise GELINEAU.

Cimetière : L'Entretien du cimetière est à prévoir avant la Toussaint.

Une intervention de l'ADMR est prévue 1 fois par mois

Mr DUPAU demande qu'un arrêté soit pris concernant les déjections animales.

Mme MAURIN demande si un panneau lumineux pouvait être installé pour informer les administrés des différentes manifestations organisées sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Comptes Rendus

Réunion du 18 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois d'OCTOBRE à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni – salle de la Mairie – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 11 OCTOBRE 2022

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/Mmes DANNEY/SAÏN/MM. LUCBERT/MAROT/Mmes LOIZELET/MAURIN.

ABSENTS EXCUSES : MM. GUILLOMON/DUPAU.

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour.

- Approbation du compte rendu de la réunion du 12 septembre 2022
- Recensement de la population 2023 :
- Délibération portant désignation d'un coordonnateur communal
- Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs
- Droit de préemption Urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 6 Champs de Lilane (appartenant à Mr PUTCRABEY et Mme MOTHES)
- Délibération concernant l'achat de parcelles appartenant à Mr LEDUC
- Redevance pour occupation du domaine public 2022 par RTE (Réseau Transport Electricité)
- Redevance pour occupation du domaine public 2022 par ORANGE (Réseau de Télécommunications)
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Devis pour l'entretien du parquet du foyer rural
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande le rajout des points suivants :

- ADRESSAGE : Signature du bon de commande avec La Poste
- ADRESSAGE : Délibération autorisant le Maire à signer la convention avec La Poste
- Location salle du foyer rural : tarif pour les entreprises commerciales
- Aménagement des entrées de Bourg – Réalisation d'un emprunt : Autorisation donnée au Maire pour consulter plusieurs banques.
- Approbation du rapport de la Commission Locale Chargée du Transfert des Charges (CLETC) en date du 2 juin 2022.
- Restauration de l'Eglise Notre Dame d'AILLAS – Choix des entreprises

Le conseil municipal accepte le rajout de ces points.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu de la réunion du 12 septembre 2022 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé par le conseil municipal.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

D22.10.001 : Recensement de la population 2023 – Délibération portant désignation d'un coordonnateur communal

Le Maire d'AILLAS,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 DU 23 JUIN 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu la candidature de l'intéressé ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune ou de l'EPCI.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS) ou de l'octroi d'un repos compensateur.

Le coordonnateur, si c'est un élu, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L.212-18 du CGCT.

Le coordonnateur recevra 150 € pour chaque séance de formation.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D22.10.002 : Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE la création d'emplois d'agents contractuels de droit public en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement d'activité à raison : de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps complet à raison de 35 Heures hebdomadaires, pour la période allant du 19 janvier 2023 au 18 février 2023

La rémunération est calculée sur la base de l'indice brut 367

Les agents recenseurs recevront 80 € pour chaque séance de formation.

D22.10.003.: Droit de préemption Urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 6 Champs de Lilane (immeuble appartenant à Mr PUTCRABEY et Mme MOTHES)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 28 Septembre 2022 une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé à AILLAS au 6 Champs de Lilane cadastré section C N° 1268-1272-1276-1280-1281 d'une contenance de 3 811 m² appartenant à Mr PUTCRABEY et Mme MOTHES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

D22.10.005 : Redevance pour l'occupation du Domaine public 2022 par RTE (Réseau Transport Electricité)

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2022 ;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 44,58 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Commune d'Aillas : Population : 848 habitants

Redevance 2022 : PR (plafond de la redevance) x 1.4458 soit : 153 € x 1.4458 = 221,21 €

soit à l'euro près : 221,00 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

- APPROUVE le montant de la redevance à 221,00 € pour l'année 2022

D22.10.006 : Redevance pour occupation du Domaine public 2022 par Orange (Réseau de télécommunications)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le code des postes et télécommunications électroniques, notamment son article L47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2022 sur les réseaux 2021 :
 - 42,64 € par kilomètre et par artère en souterrain : 11,248 km soit 479,61 €
 - 56,85 € par kilomètre et par artère en aérien : 14,654 km soit 833,08 €
- Le montant de la RODP 2022 pour ORANGE s'élève à 1 312,69 €
- CHARGE monsieur le Maire d'établir un titre de recette d'un montant de 1 312,69 € au compte 70323 du budget 2022.

D22.10.007 : Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Monsieur le Maire indique qu'un correspondant Incendie et Secours doit être nommé avant le 1^{er} Novembre 2022. Le correspondant Incendie et Secours est défini comme l'interlocuteur privilégié du Service d'Incendie et de Secours (SDIS) dans les communes sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Monsieur le Maire propose de nommer Mr Joël CAZEMAJOU pour sa connaissance de la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de nommer Mr Joël CAZEMAJOU, correspondant Incendie et Secours.

D22.10.008 : Devis pour l'entretien du parquet du foyer rural

Monsieur le Maire rappelle que, n'ayant pas été rénové depuis plusieurs années, le parquet du foyer rural nécessite des travaux de lustrage et de vitrification. Des devis ont été demandés. Mr le Maire donne lecture des devis parvenus en Mairie :

- Entreprise SAS BIZIERE BRANNENS PEINTURE de MARMANDE : 8 778,00 € ht
- MD SERVICES – Mr Bertrand MEYNARD DUFFOUR d'AILLAS : 8 022,11 € (tva non applicable)

Mr le Maire précise que les deux entreprises proposent la vitrification avec des solutions comparables, incluant un ponçage à blanc, l'application d'un fond dur et 2 à 3 couches de vernis vitrificateur. Il précise que compte tenu des travaux, le foyer rural devra rester inoccupé pendant 1 mois. La réalisation des travaux sera donc prévue en Janvier 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir le devis présenté par MD SERVICES – Mr MEYNARD-DUFFOUR Bertrand pour un montant de 8 022,11 € (tva non applicable)
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023
- CHARGE le Maire de prendre toute décision relative à la bonne exécution de la présente délibération.

D22.10.009 : ADRESSAGE : Signature du bon de commande avec LA POSTE

Afin d'élaborer le projet d'adressage, Mr le Maire propose au conseil municipal de faire appel à LA POSTE. L'accompagnement de La Poste va permettre de mettre en place la Base Adresse Locale (BAL) qui est un fichier répertoriant l'intégralité des adresses présentes sur une commune garantissant une meilleure prise en compte de celles-ci. Cela va s'effectuer au travers d'une méthodologie construite en 4 phases :

Cadrage du projet

Audit et conseil

Réalisation du projet

Procès-verbal en fin de prestation

Le devis présenté par La Poste s'élève à 7 275,00 € ht soit 8 730,00 € ttc.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de solliciter La Poste pour assister la commune dans son projet d'adressage
- ACCEPTE le devis présenté pour un montant de 7 275,00 € ht soit 8 730,00 € ttc
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022 de la section investissement.

D22.10.010 : ADRESSAGE : Délibération autorisant le Maire à signer la convention avec LA POSTE

Le conseil municipal, par délibération, a accepté de faire appel à La Poste pour l'accompagnement dans la réalisation du projet d'adressage et a validé le devis qui a été présenté.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec La Poste qui précise les modalités d'exécution de la prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec La Poste.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D22.10.011 : Location salle du foyer rural : Tarif pour les entreprises commerciales

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D20.01.006 du 20 janvier 2020, le conseil municipal a fixé le tarif de location du foyer rural aux particuliers et associations.

Il précise qu'aucun tarif n'a été établi pour la location aux entreprises commerciales.

Il propose à l'assemblée de fixer un tarif de location de 200 € par journée de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE le tarif de location aux entreprises commerciales comme suit :
 - 200 € par jour de location
- DIT qu'une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée à la réservation.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

D22.10.012 : Aménagement des entrées de bourg - Réalisation d'un emprunt : Autorisation donnée au maire pour consulter plusieurs banques.

Monsieur le Maire rappelle que malgré les aides sollicitées pour financer les travaux d'aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E, le recours à un emprunt de 150 000 € a été prévu au budget 2022.

Au vu des lourds investissements prévus pour 2023 et les années à venir, afin de ne pas se démunir de trésorerie, monsieur le maire propose de consulter plusieurs banques (les taux étant relativement faibles pour l'instant).

Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à consulter plusieurs banques et ainsi juger de la nécessité de réaliser un emprunt dès à présent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le maire à consulter plusieurs banques pour la réalisation d'un emprunt permettant de financer les travaux d'aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E

D22.10.013 : Approbation du rapport de la Commission Locale Chargée du Transfert des Charges (CLETC) en date du 2 juin 2022

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale chargée du Transfert des charges (CLECT) s'est réunie le 2 JUIN 2022 pour procéder à l'évaluation des charges liées à la compétence Réseau de Lecture Publique.

Il rappelle le calendrier d'adoption du rapport et de détermination de l'attribution de compensation 2022 :

Juillet 2022 : La communauté de communes prend acte du rapport, elle n'a pas l'obligation de voter ;

Août-Septembre-Octobre 2022 : Les communes délibèrent dans les 3 mois suivant la notification. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable. N.B. : Le rapport doit recueillir un vote favorable à la majorité qualifiée des conseils municipaux :

2/3 des conseils municipaux - 50% de la population

50% des conseils municipaux - 2/3 de la population

Octobre 2022 -Le conseil communautaire fixe les attributions de compensation (AC2022).

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le Code général des impôts, notamment son article 1609 noniè C ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU les statuts de la Communauté de communes ;

VU le rapport de la CLECT du 2 juin 2022 ;

Il est proposé d'approuver le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT réunie le 2 juin 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

*approuve le rapport de la CLECT en date du 2 juin 2022 présentant l'évaluation des charges au Réseau de Lecture Publique.

D22.10.014 : Restauration de la toiture de l'Eglise Notre Dame d'AILLAS – Choix des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'avis d'appel d'offre qui avait été déposé sur DEMAT AMPA et le journal d'annonces locales « Le Républicain Gironde » aucune réponse n'a été déposée sur la plateforme à la date limite des offres fixées au 5 juillet 2022.

La procédure a donc été déclarée infructueuse et le recours à un marché négocié sans publicité a dû être lancé avec une remise des offres fixée au 16 septembre 2022.

Quatre entreprises ont été consultées :

- Eurl CONSTANS de SAVIGNAC (33)
- Mr TODERO de BASSANNE (33)
- LAPORTE COUVERTURE d'AUROS (33)
- Sarl BAPSALLE de LANGON (33)

Seules deux entreprises ont remis leur offre dans les délais :

- Eurl CONSTANS montant de l'offre : 88 503,99 € ht soit 106 204,79 € ttc
- Mr TODERO montant de l'offre : 187 415,00 € ht soit 224 898,00 € ttc

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après présentation du rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre – Mr HEN, monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise EURL CONSTANS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 88 503,99 € ht soit 106 204,79 € ttc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir l'entreprise EURL CONSTANS de SAVIGNAC pour un montant de 88 503,99 € ht soit 106 204,79 € ttc
- AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout document s'y référant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux toiture Eglise Notre Dame d'AILLAS** : Mr le Maire rappelle les aides obtenues pour financer cette opération :
 - Subvention état (DSIL) : 52 080 €
 - Subvention de la DRAC : 4 000 €
 - Subvention de la Région Aquitaine : 26 800 €
- **Visite du local des agents communaux** : Monsieur le Maire propose au conseil municipal la visite du local des agents techniques aménagé dans le local sous le « presbytère ».
- **REUNION SICTOM SUD GIRONDE** : Mr BUZOS donne des informations sur la réunion à laquelle il a assisté portant sur la gestion des ordures ménagères.
- **JOURNAL COMMUNAL** : Mme LAULAN remercie le conseil pour la distribution du journal communal. Elle informe l'assemblée que le conseil d'école est prévu le jeudi 20 octobre 2022 à 18h30. Elle donne l'effectif de l'école qui, à ce jour, est de 107 élèves.
- **Commission communale « Voirie et chemins »** : Mr CAZEMAJOU indique qu'un état de la voirie communale a été fait avec Mme BRYLA – responsable voirie de la CdC du Réolais.
De nombreuses fissures ont été constatées.
- **Cimetière** : Intervention des services de l'ADMR pour l'entretien du cimetière.
- **SMAHBB** : Mr CAZEMAJOU informe le conseil qu'une exposition NATURA 2000 sera faite à la Mairie du 8 novembre 2022 au 8 décembre 2022.
- **SIAEPA** : Mr BREAUDEAU indique que l'intérieur et l'extérieur du réservoir d'eau situé à La NINE est refait à neuf.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h08.

Réunion du 8 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de NOVEMBRE, à dix-huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni – salle de la Mairie – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 2 NOVEMBRE 2022

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU
Mme DANNEY/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mmes LOIZELET/MAURIN

ABSENTE EXCUSEE : Mme SAÏN.

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour.

- Mise en accessibilité des bâtiments ERP et IOP associés à la plaine des sports : Choix des entreprises.

D22.11.001 : Mise en accessibilité des ERP et IOP associés à la plaine des sports : Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que les travaux concernant la mise en accessibilité des ERP et IOP associés à la plaine des sports ont fait l'objet d'une consultation qui comportait 8 lots. La date limite de remise des offres ayant été fixée au 7 juin 2022 à 12h00.

Après analyse des offres par Mme Zora BROZOVA, architecte, monsieur le Maire donne lecture des propositions.

- Lot N°1 : GROS ŒUVRE-VRD

- Stéphane MIRAMBET – AILLAS (33) : 36 575,00 € ht – 43 890,00 € ttc
- DVM Maçonnerie – FONTET (33) : n'ont pas répondu
- JML – AILLAS (33) : n'ont pas répondu

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise Stéphane MIRAMBET

- Lot N°2 : MENUISERIES ALUMINIUM

- TCB – AILLAS (33) : 9 432,00 € ht – 11 318,40 € ttc
- ALU ISO REOLE – LA REOLE (33) : n'ont pas répondu

Le conseil municipal, à l'unanimité retient l'entreprise TCB

- Lot N°3 : MENUISERIES INTERIEURES

- TCB – AILLAS (33) : 4 884,00 € ht -5 860,80 € ttc

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise TCB

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lot N°4 : PLATRERIE

- Stéphane MIRAMBET – AILLAS (33) : 3 181,00 € ht – 3 817,20 € ttc
- DSD Plâtrerie – ST ANDRE DU BOIS (33) : n'ont pas répondu

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise Stéphane MIRAMBET

- Lot N°5 : PLOMBERIE SANITAIRE

- Sarl SUDERIE PERE ET FILS – AILLAS (33) : 7 387,10 € ht – 8 864,52 € ttc
- PENEAU Philippe – FONTET (33) : n'a pas répondu

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise Sarl SUDERIE PERE ET FILS

- Lot N°6 -ELECTRICITÉ

- JP FAUCHÉ – PESSAC (33) : 9 783,81 € ht – 11 740,57 € ttc
- PENEAU Philippe – FONTET (33) : n'a pas répondu

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise JP FAUCHÉ

- Lot N°7-CARRELAGES

- EURL Patrick CHAUDRUC – ST PARDON DE CONQUES (33) : 3 510,00 € ht – 4 212,00 € ttc
- Stéphane MIRAMBET – AILLAS (33) : 4 263,25 € ht – 5 115,90 € ttc
- JML Bâtiment – AILLAS (33) : n'ont pas répondu

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la EURL Patrick CHAUDRUC

- Lot N°8-PEINTURE

- Sarl MATÉ – LANGON (33) : 1 805,00 € ht – 2 166,00 € ttc

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la SARL MATÉ

Montant des travaux ht : 76 557,91 €

Le conseil municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h00.

Cérémonie du 11 Novembre

Vendredi 11 Novembre 2022, nous avons rendu un hommage aux morts pour la France.

Nous remercions les enfants, les enseignants, les pompiers, les élu(e)s et la population pour leur présence.

Pour clôturer ce moment, un apéritif a été offert à la salle des Fêtes.



ENVIRONNEMENT

La COP 15 a débuté le 7 décembre 2022 à Montréal avec pour objectif d'arrêter et d'inverser le déclin de la biodiversité d'ici 2030.

Qu'est-ce que la biodiversité ? et que pouvons-nous faire à notre niveau sur notre territoire ?

Tout d'abord, la biodiversité, c'est l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent.

On a beaucoup parlé de la nécessité et de l'importance de planter des arbres ces derniers temps après les terribles incendies qui nous ont touchés, mais pas assez de toute la petite faune et insectes divers et variés qui se nichaient dans la forêt notamment et qui contribuent à la bonne santé de notre environnement.

Selon les scientifiques, 80% des insectes auraient disparu en Europe ! Où les trouve-t-on ? dans les forêts bien sûr mais également partout où ils peuvent trouver de la nourriture, notamment les haies, lieu privilégié de la biodiversité.

Aujourd'hui, un peu partout en France, des communes, en association avec les chambres d'Agriculture et les agriculteurs, replantent ou laissent pousser des haies avec, bien sûr des espèces locales et/ou endémiques.

Ce travail est à la portée de tous, que l'on ait un petit jardin ou de grands champs ! On peut tous s'y mettre pour apporter notre contribution à l'amélioration de l'Environnement pour le bien de tous les êtres vivants.

Si vous souhaitez des informations, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie (commission Environnement) qui vous accompagnera sur vos projets.

Commission Environnement

La commission Espace public, Environnement et Cimetière s'est réunie le mardi 6 décembre en présence de Mr Casemajou Joël, Mme Dominique Maurin et Mr Philippe Castagnero.

Excusés : Mrs Barnett André-Marc, Coz Stéphane et Dupau André.

Cimetière : La commission constate que l'enherbement a réussi, dans l'ensemble, quelques rattrapages de semis sont en cours de levée. La partie enherbée sur le parking sera complétée avec de la terre jusqu'au mur d'enceinte pour permettre aux agents communaux un entretien plus aisé.

Massifs dans le bourg : Il est prévu une plantation d'hortensias le long du mur côté maison communale dans l'impasse qui mène à l'école.

L'ensemble des massifs sont envahis de chiendent, un gros travail de désherbage est prévu par les agents communaux.

Au carrefour : pour permettre une meilleure visibilité, les fleurs de Gauras seront éclaircies.

Plaine des sports : La commission propose d'installer des bancs à proximité du skate park ainsi qu'aux terrains de pétanque et tennis.



PROXI DECHETS AILLAS

Mardi 28 Février 2023

de 9 h 00 16 h 00
À la Plaine des Sports

Renseignements au 05.56.62.27.70.
contact@sictomsudgironde.fr

Récupération en conteneurs

-) **2 conteneurs à votre disposition près de chez vous :**

- * un conteneur pour les **ENCOMBRANTS**
- * Un conteneur pour la **FERRAILLE**

-) **Consignes :**

- * Maximum 1 m3 par Foyer
- * Autres déchets (mobiliers, électroménager,...)
- * à déposer à la déchèterie

ASA DFCI = Association Syndicale Autorisée pour la Défense Forestière Contre l'Incendie.

Rénovation de la piste DFCI du Herre - Aillas – Depuis 2020 l'ASA DFCI de Grignols avait planifié le projet de remise en état de la piste du Herre sur la commune d'Aillas. La réalisation de cet ouvrage avait pris du retard pour cause d'épidémie du Covid. L'entreprise Espuny TP, retenue pour effectuer les travaux, a réalisé le chantier l'été dernier. Pour permettre l'accessibilité des camions de pompiers jusqu'au lac, il était nécessaire de créer une piste de 8 à 10m de large. En conséquence, il a été indispensable de débroussailler et dessoucher les abords. Un appontement pour permettre un pompage dans le lac a aussi



L'ensemble de ces travaux a été financé par l'Europe, la Région, le Conseil Départemental, l'ASA DFCI, et la commune d'Aillas. Pour éviter une dégradation de cette piste, une barrière interdisant le passage intempestif de véhicules va être posée dans le courant du 1^{er} trimestre 2023. Elle sera financée conjointement par l'ASA DFCI de Grignols et la commune d'Aillas. L'ASA DFCI tient à remercier tous les propriétaires riverains pour la gêne occasionnée lors de ces travaux et pour leur accord à céder du terrain nécessaire à l'élargissement de la piste. De la même façon, la DFCI adresse un énorme merci à la commune d'Aillas pour son aide logistique et financière dans la concrétisation de ce projet. Serge BEZOS – Président ASA DFCI de la région de Grignols □ ASA DFCI = Association Syndicale Autorisée pour la Défense Forestière Contre l'Incendie.

Divers Infos



Comme vous pouvez le constater les travaux d'aménagement de la RD110 sont terminés.

Seule la bande de roulement sera réalisée l'an prochain par le conseil départemental. Quand aux travaux d'accessibilité du Club House, ils sont terminés.



ASSOCIATION DES RETRAITES AGRICOLES DE LA GIRONDE

Assemblée Générale de l'ADRA 33
du 25 novembre 2022



A l'issue du repas préparé par Benoit LACAMPAGNE de CUDOS ou environ 70 convives ont participé, ouverture de la séance à 14 heures par Jean-François LACAMPAGNE nouveau président en 2022.

M. le Maire André Marc BARNETT nous accueille dans la salle communale prêtée gracieusement et félicite notre association des démarches pour défendre nos retraites avec l'égalité homme-femme.

La parole est donnée à Madame Sophie METTE députée qui souligne son attachement à l'ADRA et à la persévérance pour aboutir à nos revendications.

Ensuite, c'est au tour de M. Roger TRÉNEULE président de l'ANRAF qui nous explique les nouvelles revendications et qui réclame l'égalité des retraites Hommes, Femmes, et nous donne le résumé de la motion qui va être déposée en janvier 2023.

M. Romain BAYLE attaché parlementaire de Pascal LAVERGNE député a promis d'aider à faire passer cette motion.

Cette assemblée se termine par la remise d'un cadeau à Madame Ginette ROUSSET pour toutes ces années à défendre nos retraites.

Pour adhérer à notre association vous rapprocher du président M. Jean François LACAMPAGNE ou de votre responsable de secteur.

La Mam les p'tits de Montmartre



Les nounous de la mam les p'tits de Montmartre ont organisé le vendredi seize décembre un goûter de Noël pour les enfants.

Cette année, les familles ont pu être présentes pour partager l'ouverture des cadeaux avec eux. Lors de cette occasion nous avons accueilli le super père Noël J.P. avec sa hotte remplie de cadeaux pour petits et grands.

Une soirée aussi intense qu'agréable pour les nounous avec un retour très positif des parents.

Les nounous tiennent à remercier toutes les familles de la MAM pour leur présence, leurs cadeaux et la confiance qu'ils nous apportent tout au long de l'année .

A l'année prochaine.



Nous remercions le bulletin municipal de nous donner l'occasion de souhaiter une excellente année 2023 à tous les habitants de la commune d'Aillas.

Nous tenons particulièrement à remercier Monsieur le Maire, son conseil municipal et tous nos fidèles clients pour l'accueil chaleureux que nous avons reçu à Aillas.

Pour nous, comme pour de nombreux commerçants, l'année qui commence sur fond de crise énergétique, d'envol du prix des matières premières, et peut être d'une nouvelle vague Covid, s'annonce compliquée. Nous ferons tout pour passer ce cap difficile en maintenant la qualité de nos pizzas et sans augmenter nos prix. Pour y arriver nous travaillerons certainement plus et serons heureux de répondre à vos demandes de prestations privées.

Vous pouvez nous retrouver le mercredi soir à Gans, le jeudi soir à Aillas, le vendredi soir à Casseuil et le samedi soir à Grignols. Nous cherchons maintenant des emplacements pour le service du Midi.

En espérant vous revoir très bientôt au camion, nous vous renouvelons nos vœux chaleureux pour 2023.

François & Fanny 06 25 23 88 83
Pizzedelduca.fr



Le recensement c'est Maintenant

Durant 1 mois deux agents recenseurs,

Messieurs SAIN Bernard et Sacha MOURAT, passeront chez vous, suivez leurs instructions, cela est très important pour les **ressources financières** de la commune. (Demandes subventions etc...)



ECOLE

Vendredi 16 Décembre le Père Noël est venu par surprise rencontrer les enfants petits et grands à l'école. Il leur a raconté des petites histoires puis a offert un cadeau à chacun. Tous les enfants ont ensuite goûté avec leur maître et leur maîtresse, le goûter a été offert par la Mairie. Merci au Père Noël d'avoir rendu visite aux enfants pour leur plus grande joie.



Repas des aînés offert par la Commune

Le Conseil Municipal et moi-même avons pensé organiser à nouveau le traditionnel **repas des Aînés**.

Celui-ci aura lieu le Dimanche 12 Février 2023, et sera offert aux 65 ans et plus.

Il sera accessible à tous moyennant une participation financière.

Lous Camins de La Bassane

Les premiers frimas de l'année sont propices aux réunions conviviales. Ainsi, nous étions une trentaine, adhérents et futurs membres de l'association, à nous rassembler pour la deuxième édition de l'Assemblée Générale de Lous Camins de La Bassane, le 17 décembre, à 18h30.



Quel court bilan tirer des derniers mois ?

D'abord, la première année de fonctionnement de l'association a été un succès avec l'ouverture et l'entretien de plusieurs chemins :

- le samedi 28 mai : ouverture et nettoyage du sentier reliant Purguette au Rhé.
- le samedi 4 juin : les barrières de protections des sentiers escarpés du Poulet et de Berlin sont levées pour la période estivale.
- le samedi 25 juin : dégagement des abords du chemin du Poulet, au quartier du Maynas.
- le samedi 2 juillet : Débroussaillage entre Bouytaout et Le Poulet.

Le nouveau matériel dont nous disposons, grâce à la mairie, nous a permis d'effectuer un travail soigné, dans des conditions agréables.

Par ailleurs, bien que de nombreux promeneurs ou sportifs empruntent ces axes, la sauvegarde de chemins, parfois très anciens, constitue une action d'ordre patrimoniale. Très nombreux sur notre territoire, ils permettaient de desservir les parcelles d'un terroir agricole et pastoral compartimenté. Hélas, depuis les remembrements des années 1970, certains ont disparu, d'autres sont en voie de disparition et parfois dégradés. Il convient donc de sauvegarder ces itinéraires.

Enfin, des moments de rencontres ont régulièrement lieu à l'issue de nos activités. Ainsi, pour terminer de manière conviviale cette AG, pour ceux qui le souhaitaient, une excellente paëlla a été servie aux Gravets par Céline et Alain, que l'on remercie.

Vous l'avez compris, notre association a pour objet de promouvoir, développer, aménager, préserver et réhabiliter les chemins ruraux d'Aillas, et d'établir un partenariat avec les communes limitrophes. La qualité de la relation et la bonne humeur ne sont pas étrangères aux buts fixés. Nous vous souhaitons une excellente année 2023.

Vous pouvez nous rejoindre en adhérant (5 euros – bienfaiteur 20 euros) :
Philippe Paillaugue (phpaillaugue@wanadoo.fr)

Le bureau « Lous Camins de La Bassane »

Sapeurs Pompiers

Avec une année 2022 exceptionnelle en terme d'évènements climatiques, les Sapeurs-Pompiers du Centre de Première Intervention d'AILLAS ont été sollicités sur tous les fronts. Inondations, Orages de grêles, Feux de forêts, Canicule, dans le département de la Gironde ou même en renfort extra-départemental, ils ont toujours répondu présents et ont pu compter sur le soutien de leur famille et de la population.

Les agents du CPI tiennent à vous remercier pour l'accueil que vous leur avez réservé lors de leur passage pour le calendrier.

En ce début d'année 2023, les Sapeurs-Pompiers du Centre de Première Intervention d'AILLAS vous souhaitent tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



LA VIE ASSOCIATIVE

BALADES AILLASSAISES

Le coup d'envoi du Téléthon de notre canton a eu lieu samedi 26 novembre dans notre village. Cette journée a débuté à 9 heures par une marche de 10 kms, avec étape à mi parcours dans la cabane de Aline et Bernard.



Accueil très convivial autour d'un bon feu de bois pour déguster des gâteaux "maison" (réalisés par des bénévoles - merci), accompagnés de café, chocolat au lait et jus de fruits. Cette balade s'est terminée par un très bon repas au Ti' Pont où Marjorie nous avait préparé une délicieuse poule au pot farcie.

LA LYRE AILLAISSE : Repas de la Sainte Cécile



Dimanche 4 Décembre, les musiciens de la Lyre ont fêté leur patronne en débutant par une messe. Messe orchestrée dynamiquement par Lucia. Suivie du traditionnel banquet concocté par Paulette qui a clôturé cette journée.



LA VIE ASSOCIATIVE



A.P.E. : Association des Parents d'Elèves

Le samedi 29 Octobre, l'APE d'Aillas a organisé son "Halloween et le bal des sorciers". De nombreux jeux étaient proposés au programme ainsi qu'une chasse aux bonbons dans le village suivie d'un bal d'înatoire. Les parents et enfants étaient nombreux à participer à cet événement pour le plus grand plaisir de l'APE. Le bureau remercie la participation et la générosité des habitants d'Aillas ayant distribué des bonbons, ainsi que la participation des pompiers, toujours fidèles, qui ont également proposé un jeu aux enfants à leur arrivée devant la caserne.

Pour finir, L'APE remercie les parents et enfants pour leur présence et leur bonne humeur.

L'APE ne chôme pas, la prochaine manifestation est déjà programmée. Le vendredi 16 décembre, à partir de 16h, aura lieu le marché de Noël de l'APE avec de nombreux exposants, dégustation de vin chaud, spectacle pour petits et grands et, à la tombée de la nuit, défilé aux lampions dans le bourg du village par les enfants de l'école. L'APE compte sur la présence des habitants d'Aillas. Venez nombreux ! Plus de renseignements sur la page Facebook Ape Aillas <https://www.facebook.com/ape.aillas.52>



Marché de Noël

"La magie de Noël était bien au rendez-vous vendredi 16 décembre sur le marché de Noël de l'APE à Aillas. Les visiteurs étaient nombreux à découvrir le décor du village de Noël confectionné par les enfants de la garderie de l'école, ainsi que les 15 stands d'artisans locaux qui proposaient des produits et créations variés. Le stand de l'APE, lui, proposait vin chaud, chocolat chaud et bretzel et les pompiers d'Aillas nous ont proposé crêpes et gaufres. Des jeux en bois étaient à disposition dans tout le marché. Le spectacle du magicien et sculpteur de ballons Jean Philippe Atchoum a captivé petits et grands. A 18h les fifres de Gans ont accueilli l'arrivée du père Noël et ont accompagné le défilé aux lampions dans le cœur du village. Le marché de Noël s'est poursuivi dans la bonne humeur, un agréable moment pour tous enchantés de retrouver cette ambiance. L'APE remercie tous les exposants présents, ainsi que tous les parents et visiteurs. L'APE tient également à remercier les pompiers toujours présents, la municipalité pour son soutien, l'association de pétanque Aillassaise ainsi que l'association cœur de Lou pour leur prêt de matériel. Pour finir, l'APE vous souhaite de bonnes fêtes !





Lous Pétanquayres d'Aillas

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter « Une Très Bonne Année 2023 »

Comité des Fêtes : **Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale du comité des fêtes s'est tenue le 17 Novembre 2022 à 18h 30 au foyer rural.

Voici la composition du nouveau Bureau :

Présidente : TURMO Valérie, Vice-Président : DELOUBES Jean-Claude
Secrétaire : DELOUBES Océane, Secrétaire adjointe : GUIGNARD Sabine
Trésorière : DANÉY Chantal, Trésorier adjoint : CHAUVET Jason

Le comité des fêtes vous présente ses Meilleurs Vœux pour 2023.

Nous vous attendons pour nos prochaines manifestations, le Samedi 31 Décembre Réveillon à la Salle des Fêtes, mais aussi le **Samedi 25 Février 2023** à 20 h 00 à la Salle des Fêtes pour une soirée déguisée animée par Carine Dupuy.

Comité des Fêtes : **Réveillon du 31/12/2022**



Le comité des fêtes a terminé l'année 2022 par son réveillon. La soirée a été un succès. La présidente remercie son bureau, les bénévoles présents et absents ainsi que les enfants des bénévoles pour avoir participé à la décoration et au service. L'ensemble du comité des fêtes présente ses meilleurs vœux 2023.

A l'année prochaine.



L'Arrivée de la Transhumance

Le bureau et l'ensemble des bénévoles de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

L'arrivée 2023 est programmée le dimanche 24 septembre. Notre assemblée générale se tiendra le vendredi 17 février 2023 à 20h30 au club house. Après 8 années de présence pour la plupart d'entre nous, un renouvellement intégral du bureau est à prévoir. Nous laisserons la place à une nouvelle équipe.

Nous donnons rendez-vous aux personnes intéressées pour s'investir dans cette association le 17 février 2023.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A VOUS TOUTES ET VOUS TOUS
Le Bureau

ABC Aillas Billard Club

En ce début d'année 2023, le bureau adresse ses Meilleurs Vœux à tous les membres.

De nouveaux adhérents ont rejoint le groupe de joueurs, ce qui renforce la bonne humeur de la salle.

Pour cette nouvelle année, il sera proposé aux membres la carte annuelle et permettra un projet d'organiser un petit repas aux beaux jours.

Le bureau.

« Club des Aînés « Lous d'Aillas »

Reprise des activités

Hélas, le repas des anniversaires du 2 octobre a clôturé l'année 2022. En effet, à compter du 6 octobre, le Président victime d'un AVC a été hospitalisé, puis admis au centre de réadaptation de VIRAZEIL pour de longues semaines.

De plus, les économies d'énergie imposées par l'Etat nous privent de chauffage dans la salle annexe et de ce fait les lotos mensuels pendant ces mois d'hiver sont annulés.

Dans l'attente d'une année meilleure, le Président vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour 2023.

Programme 2023

Assemblée Générale + Repas du Club	Dimanche 26 Mars	
Loto mensuel	Vendredi 21 Avril	14 h 30
Grand Loto	Dimanche 14 Mai	15 h 00
Loto mensuel	Vendredi 26 Mai	14 h 30
Sortie	à définir	
Grand Loto	Dimanche 18 Juin	15 h 00
Loto mensuel	Vendredi 30 Juin	15 h 00
Grand Loto	Dimanche 10 Septembre	15 h 00
Sortie	à définir	
Loto mensuel	Vendredi 29 Septembre	15 h 00
Repas Anniversaires	Dimanche 8 Octobre	12 h 00
Loto mensuel	Vendredi 27 Octobre	14 h 30
Loto mensuel	Vendredi 24 Novembre	14 h 30

Bonnes Fêtes .. !!

LA VIE ASSOCIATIVE

COEUR DE LOU

Retour sur la soirée du 04.12 qui réunissait les bénévoles, mais aussi Les Fées Bleues.

Le but : Un moment convivial, mais aussi la présentation des projets 2023 de l'association « Les Fées Bleues » Projets pour lesquels Cœur de Lou a été sollicité pour une éventuelle contribution. Objectifs des projets : " Améliorer encore et toujours la prise en charge de la douleur, du stress, et de l'anxiété avec moins de médicaments !"



1er projet :

Les masques de réalité virtuelle qui vont permettre de proposer aux enfants une expérience multisensorielle, une parenthèse de bien-être. Les représentants des 2 sociétés étaient présents : HypnoVR et Karevi Kids. Les bénévoles ont ainsi pu tester les masques avec beaucoup d'enthousiasme...

2ème projet : Le **Calinange**. C'est un dispositif qui permet aux enfants de ressentir ses parents au travers de ses sens, les entendre, les respirer le tout dans un coton lumineux et tactile. Le but étant de maintenir le lien parent-enfant.



3ème projet : Formation de 2 soignantes à la Résonance Sous Cutanée (RESC) qui est une méthode énergétique qui se fait par le toucher et qui permet d'accompagner l'enfant vers un apaisement, de réduire son stress.

La raison de ces projets ?

Reproduire une atmosphère bienveillante dans un endroit "hostile" pour pouvoir ainsi amener les enfants à se déconnecter de leur réalité. Ces 3 projets vont être étudiés pour 2023... Pour que cela soit réalisable nous comptons sur vous, votre participation, votre générosité à nos différentes manifestations dont la prochaine est un concert à l'espace Nougaro de Langon... on vous en dit plus rapidement !!!

Calendrier 2023

Samedi 18 février **Concert** Salle Claude Nougaro Langon : Manon Cruz & Friends associés à l'école de Danse de Séverine Bonnin Limousin.

Samedi 17 juin **Marche nocturne gourmande :**
Départ à Salle des Fêtes de Sigalens

Le mot de Manu

Samedi 19 Aout **Loulouday 7 :** Stade Municipal d'Aillas.

Je viens vous remercier vous tous, bénévoles, partenaires, donateurs, mais aussi vous qui nous suivez sur les réseaux tout au long de l'année. **Merci !!!**

Grâce à tout ce soutien, à cet élan de générosité, Cœur de Lou ne cesse de grandir et peut se permettre de soutenir des projets toujours plus ambitieux.

Je tiens à remercier particulièrement Les Fées bleues et la cadre de santé de la réanimation pédiatrique de Bordeaux pour leur présence à la soirée du 4 Décembre. Pour la bienveillance et l'amour qu'elles portent aux petits patients ainsi qu'à leur famille lors de leur séjour dans ce service.

Face à autant d'implication et d'engagement je suis fier de continuer la route à vos côtés. Je vous souhaite une merveilleuse année 2023 ; que la santé, l'amour et le bonheur vous accompagne tout au long de l'année...

Bien entendu, mes plus belles pensées viennent vers toi mon Loulou... merci pour la force que tu me donnes et toutes ces belles choses que tu nous permets de réaliser...

Je t'aime mon ange... ✨



Football Club Pays Aurossais



Au moment de la trêve hivernale, voici le bilan de la mi-saison pour nos équipes du Football club Pays Aurossais.

Nos seniors masculins sont leaders de leur poule, l'équipe fanion en R3 (toujours en lice en Coupe de Gironde) et l'équipe réserve en D3.

L'école de foot a réalisé de bons résultats en ce début de saison, merci aux éducateurs et bénévoles qui encadrent ces équipes.

Le club remercie aussi ses partenaires pour leur contribution.

La tombola annuelle du FCPA est en préparation, de nombreux lots seront à gagner.

En attendant de vous retrouver autour des pelouses, l'année prochaine, le club vous souhaite de bonnes fêtes.

Cette année, le FCPA s'active sur les réseaux sociaux, vous y trouverez les calendriers, classements, évènements, photos et bien plus encore...

N'hésitez pas à nous rejoindre sur nos pages :

Facebook : Fc Pays Aurossais

Contact : fcpa2019@gmail.com

Instagram : fc-pays-aurossais



Noël de l'École de Foot



Après deux années sans avoir pu se retrouver pour le Noël de l'école de foot du Fcpa, samedi 7 Janvier 2023, le club a pu remettre le cadeau à ses jeunes licenciés.

Un soixantaine de jeunes joueurs ont répondu présent avec leurs parents lors de cette soirée.

Un moment convivial autour de galettes des rois a pu être partagé avec les éducateurs, les dirigeants, les joueurs petits et grands ainsi que les parents.

Bonne Année ...

Les Associations d'Aillas

* ABC Aillas Billard Club :
LABAT Jean Paul 06.82.84.92.54.

* ACCA Chasseurs :
LAMAISON Michel 06.73.41.51.75.

* ADMR Aillas Landes Girondines :
Aide à la Personne :
BARNETT André Marc
05.56.25.63.29.

* ADRA Retraités Agricoles :
J. François LACAMPAGNE
06.74.44.46.63

* AILLAS Gym Loisirs :
CHARBONEL Marie Jo
05.56.65.30.40. / 06.49.29.49.92

* AMICALE DES POMPIERS :
CAZEMAJOU Thierry 06.78.07.13.08.

* APE Ecole Aillas
Asso Parents d'Elèves de l'Ecole :
ARRAULT Tristan 06.24.78.10.46.

* BALADE AILLASSAISE :
BALADE Marche
LE BRIS Françoise 05.56.65.30.24.

* CŒUR DE LOU :
CROUZET Manu 06.82.32.60.18.

* COMITE DES FETES :
Manifestations festives :
TURMO Valérie 05.56.65.32.23.

* COMITE SAINT JEAN /
Organisation Feu de St JEAN
LE BRIS Françoise 05.56.65.30.24.

* COOPERATIVE SCOLAIRE :
Activités scolaires :
Anne BLONDEL 05.56.65.32.31.

* L'ARRIVEE DE LA
TRANSHUMANCE :
BUZOS Jacquy 06.47.35.60.10.

* CLUB DES AINES
« LOUS D'AILLAS »
LEGLISE Michel 05.56.65.43.33.

* LOUS PETANQUAYRES
D'AILLAS : Pétanque
LAULAN Thierry 06.83.57.61.71.

* LUMIERE ET PASSION :
Atelier Vitrail : SICHEL Corine
05.56.65.38.45.

* LYRE AILLASSAISE :
Musique :
Adrien BUCQUET 06.69.27.71.31

* MSA :
Retraités Délégué Cantonal
DUBOUILH Christian
05.56.25.80.06.

* FCPA :
Football Club Pays Aurossais
LAURENT Jérôme 06.84.77.01.30.

* Tennis Municipal
Dominique MAURIN 06.11.91.60.14.
Mairie 05.56.65.31.72

* LOUS CAMINS DE LA BASSANE
Philippe PAILLAUGUE
07.88.75.04.08

Manifestations à venir (Sous réserve de la covid 19)

Février

03/02	Cœur de Lou A.G	Club House	19 h 00
12/02	Mairie Repas des Aînés	Foyer Rural	
17/02	L'Arrivée de la Transhumance	A.G. Club House	
22/02	Lyre Aillaissaise	A.G. Club House	18 h 30
23/02	Comité St JEAN	A.G.	18 h 30
24/02	APE Carnaval	Foyer Rural	
25/02	Comité des Fêtes	Soirée Déguisée	20 h 00

Mars

05/03	ACCA Repas		
23/03	Balade Aillaissaise A.G.	18 h 00	
26/03	Club des Aînés A.G. + Repas		

Avril

21/04	Club des Aînés	Loto Ancienne Cantine	14 h 30
29/04	La Lyre Aillaissaise	Soirée Théâtre Foyer Rural	

Il est demandé à chaque Présidente, Président d'Association, de transmettre les articles et photos à l'adresse mail suivante : aillas.bulletinmunicipal@gmail.com dès les manifestations passées.

INFOS PRATIQUES

MEDECINE GENERALE	Dr Anne BARNETT Dr Soana EHSTER - Dr Alizée LAFFARGUE	05.56.65.30.78.
En cas d'urgence vitale appelez le 15 ou le 18	Pour le service de garde la semaine de 20 h 00 à 22 h 00 et le Samedi et le Dimanche de 8 h 00 à 22 h 00	contacter le 05.56.61.21.61
INFIRMIERS LIBERAUX	- Elise PLAT - Hélène GOURGUES - Séverine LEVEQUE	05.56.65.31.04
MASSEUR KINESITHERAPEUTE D.E.	Marie LANNELONGUE	09.67.00.79.84. 06.04.53.71.16.
MASSEUR KINESITHERAPEUTE	Mathieu DUFFOUR	06.73.60.63.39.
DIETETICIENNE OSTHEOPATHE PSYCHOLOGUE COACH SPORT SANTE BIEN ETRE	Pauline ROY Mylène FAUQUE Christine DEL PINO Céline CHEMINEAU	06.78.81.39.25. 06.22.75.08.83 06.24.41.15.27. 07.71.27.54.76.
HOPITAL DE LANGON	Standard Urgences	05.56.76.57.57. 05.56.76.57.30.
URGENCES APPELER LE 15		
CENTRE ANTI POISON		05.56.96.40.80.
ADMR D'Aillas Landes Girondines	Bureau ouvert le matin de 9 h à 12 h et l'après midi dur rdv	05.56.25.63.29.
ADMR MULTI SERVICES 33		06.72.71.23.44.
POMPIERS	Urgences Lieutenant Alain INESTA Administratif	18 / 112 05.56.65.33.62. 05.56.25.50.27.
GENDARMERIE	BRIGADE DE LA REOLE URGENCES Administratif	17 05.56.71.70.80.
CHRYSALIDES 47	STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES EDUCATION A LA NON-VIOLENCE	06.48.05.31.96.
MAIRIE	Monique POLL / Hélène SEPE - DECHAN Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Et le Vendredi de 14 h à 19 h. Fermé le Mercredi	05.56.65.31.72. aillas2@wanadoo.fr
AGENCE POSTALE Carine PEYROT	Mardi au Samedi de 9 h 00 à 12 h 00	09.75.89.19.50.
GROUPE SCOLAIRE	Anne BLONDEL	05.56.65.32.31.
Médiathèque Intercommunale	Permanence les lundis 16 h à 18 h Et Samedi 10 h 30 à 12 h 00	09.75.89.19.50.
CULTE	Thomas BRENTI / Jean MAUREL Sacristaine Pierrette COUTHURES	05.57.36.41.53. 05.56.65.31.63.
REGIE ELECTRICITE DU SUD DE	LA REOLE	05.56.71.04.50.
VEOLIA		05.61.80.09.02.
SICTOM SUD GIRONDE	Z.I. DUMES à LANGON Lundi de 9 h à 17 h 30 Du Mardi au Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 Samedi 9 h 30 à 16 h 00	05.56.62.36.03.
Déchets Verts	Contactez la Mairie	05.56.65.31.72.
COMMUNAUTE DE COMMUNES	DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	
Services site de LA REOLE 81 rue Armand Caduc	Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Lundi et Mercredi de 13 h 30 à 18 h 30 Les autres jours de 13 h 30 à 17 h 00	05.56.71.71.55.
Services site d'AILLAS 1 Bois Majou	Services Techniques Services Urbanisme	05.56.71.36.44.
Syndicat de Transport de Corps	Se renseigner à la Mairie	05.56.65.31.72.